

Les numéros utiles

Hépatites Info Service : **0 800 845 800**
(N° Vert : appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe)

Sida Info Service : **0 800 840 800**
(N° Vert : appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe)

Les sites Internet utiles

www.hepatites-info-service.org

rubrique « Se protéger > Lors d'un tatouage - Lors d'un piercing »

www.soshepatites.org

rubrique « Infos hépatites > Ce qu'il faut savoir > Le tatouage et le piercing sont-ils des pratiques à risque ? »

www.sante.gouv.fr rubrique « Accédez à tous les dossiers > Hépatites virales > Hépatite C > Piercing et tatouage »

Adresses des consultations de dépistage anonyme et gratuit :

Téléphonez à
hepatites info service
0 800 845 800

ou allez sur leur site Internet
www.hepatites-info-service.org
rubrique « s'orienter »



Piercing Tatouage

Risques d'Infections

Mesures élémentaires de prévention



Infections

Mesures élémentaires de prévention



Quels sont les risques ?

- Chaque **acte qui perce ou coupe la peau** (piercing, tatouage, dermographie, rasage notamment) peut introduire, chez la personne qui le subit, des **germes (bactéries ou virus)**, donc des maladies, si ces germes sont présents sur les instruments utilisés ou chez le client ou chez la personne qui pratique l'acte.
- Tous les **piercings**, du lobe de l'oreille comme des autres parties du corps, les **tatouages**, **dermographies** et les **rasages mécaniques** entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques pas toujours visibles. Ces actes peuvent donc **transmettre** des **infections** de personne à personne : l'infection peut passer - principalement - de client à client par le biais des instruments, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.
- Ces contaminations (transmission de germes, en particulier de virus des **hépatites B et C** et également du virus du sida) ne sont pas systématiques, mais leur extrême gravité doit inciter à prendre toutes les précautions pour les éviter.



- Le respect de **mesures d'hygiène strictes** par les personnes qui effectuent des tatouages, des piercings et des rasages est indispensable, car ces mesures - et elles seules - permettent de réduire le risque de contamination.
- Ces mesures ont trait :
 - à l'utilisation systématique de **matériel à usage unique**, chaque fois que ce matériel existe, **sinon** à la stérilisation de **tous les matériels pénétrant la peau** ou les muqueuses, ainsi que de tout matériel qui est approché de la peau percée,
 - à la propreté des locaux,
 - au lavage très soigneux des mains de la personne qui pratique l'acte, avant et après chaque acte, et au **port de gants stériles**,
 - à la désinfection de la peau ou des muqueuses du client.
- La **vaccination contre l'hépatite B** des personnes qui pratiquent ces actes est fortement recommandée ; elle peut être réalisée par un médecin traitant ou dans un dispensaire.
- Il est préférable d'**éviter les tatoueurs et perceurs ambulants** tels qu'on en trouve sur les plages ou dans les teknivals. Préférer les studios où l'on peut respecter les règles d'hygiène et d'aseptie.
- Ne jamais échanger les bijoux de perçage ou les bijoux portés par une autre personne.
- Pour connaître les lieux de dépistage des hépatites ou pour toute autre information, contactez Hépatites Info Service au 0 800 845 800, appel anonyme et gratuit.

